



Extrait du registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2498

Objet : Subventions 2022 au Comité Social Economique

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 12 du mois d'avril de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

EXCUSÉS : Jean-Pierre BOIX, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET.

ABSENTS : Christian LOUBET, Jean-Michel SOLER.

PROCURATIONS : Jean-Pierre BOIX à Elisabeth CLAIN, Francis MAGDALOU à Jean-Claude SERRES, Louis MARETTE à Christine TEQUI, Alain ROCHET à Christine TEQUI.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration les obligations financières du SMDEA envers le Comité Social Economique issues des articles L 2323-86 et L 2325-43 du Code du Travail :

- le versement d'une cotisation d'un montant annuel minimum de 0.30% de la masse salariale brute pour financer des activités sociales et culturelles,
- le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel minimum de 0.20% de la masse salariale brute.

En 2011, le Conseil d'Administration avait décidé de porter la subvention de fonctionnement à 0.35% de la masse salariale brute.

Prenant en compte l'évolution de la masse salariale brute, les subventions versées seraient les suivantes :

	2021	2022
Masse salariale brute	6 863 146,54 €	6 927 101,01 €
Actions sociales et culturelles (0.30%)	20 589,44 €	20 781,30 €
Fonctionnement SMDEA (0.35%)	24 021,01 €	24 244,85 €

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente le versement des subventions de 20 781.30 € et 24 244.85 € pour 2022 au Comité Social Economique.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

